



Le point sur l'ESB

CAS D'ESB CONFIRMÉ EN ALBERTA

Le 18 décembre 2007 – L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a confirmé le diagnostic d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) chez une vache de boucherie de 13 ans de l'Alberta. L'ACIA a pris en charge la carcasse de l'animal et aucune partie de celle-ci n'est entrée dans la chaîne alimentaire humaine ou animale.

Le Canada s'est doté d'une série de mesures sévères pour lutter contre l'ESB, lesquelles surpassent les normes internationales recommandées. Après avoir évalué les programmes canadiens, l'Organisation mondiale de la santé des animaux (OIE) a recommandé cette année que le Canada obtienne le statut de pays présentant un risque maîtrisé. Ce statut témoigne de l'efficacité des mesures canadiennes de surveillance, d'atténuation du risque et d'éradication de l'ESB. Ce cas n'aura aucune incidence sur le statut de risque attribué au Canada.

Le Canada a pris toutes les mesures nécessaires pour éliminer l'ESB du cheptel bovin canadien. L'interdiction renforcée frappant les aliments du bétail, en vigueur depuis le 12 juillet 2007, réduit de plus de 99 p. 100 les risques de contamination par l'ESB de la chaîne alimentaire animale du Canada. L'interdiction frappant les aliments du bétail interdit l'utilisation des matières bovines susceptibles d'être des foyers d'infectiosité de l'ESB, comme la cervelle et la moelle épinière, dans la fabrication des aliments du bétail, des aliments pour animaux de compagnie et des engrais.

À mesure que des progrès seront accomplis au chapitre de l'éradication de la maladie au sein du cheptel bovin canadien, le Canada s'attend à détecter un faible nombre de cas au cours des dix prochaines années.

La détection de ce cas témoigne du haut niveau d'engagement et de gérance dont font continuellement preuve les éleveurs canadiens de bétail aux chapitres de la salubrité des aliments et de la santé des animaux. L'animal de l'Alberta a été détecté dans une exploitation agricole grâce au programme de surveillance national, lequel a permis de détecter tous les cas d'ESB au Canada. Le programme de surveillance cible les populations bovines qui présentent le risque le plus élevé et a permis de soumettre environ 190 000 animaux à des analyses depuis 2003. Les résultats du programme de surveillance montrent que l'incidence de l'ESB au Canada est

extrêmement faible.

Il s'agit d'un animal dont l'âge correspond à celui d'animaux infectés par le passé et dépistés au Canada dans le cadre du programme national de surveillance de l'ESB. L'animal en cause est né avant l'entrée en vigueur, en 1997, de l'interdiction canadienne frappant les aliments du bétail.

Une enquête épidémiologique inspirée de lignes directrices internationales est en cours en vue de déterminer quels étaient les autres animaux présents au même moment dans le troupeau lors de la naissance de l'animal ainsi que les voies qui ont permis son exposition à l'ESB. Toutes les constatations seront publiées dès la conclusion de l'enquête.

- 30 -

Pour des renseignements :
Agence canadienne d'inspection des aliments
Relations avec les médias : 613-228-6682

Canada 